

Séance ordinaire du 12 avril 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi douze avril deux mille vingt-deux à huit heures dix-neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-03-61

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 12 avril 2022.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2022-03-62**Besoin de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion**

[Document d'aide à la décision GCH-2022-028](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2022-028, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2022-02-63**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-025-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2022-025-R-1, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2022-03-64**Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022**

[Document d'aide à la décision GRE-2022-026](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-03-65**Financement des dépenses relatives à l'ajout de dispositifs anti-refoulement dans des bâtiments et au remplacement des systèmes mécaniques et au remplacement d'équipements de gestion informatisée dans les bâtiments**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-011](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'ajout de dispositifs anti-refoulement dans des bâtiments au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-95.

Il est également résolu, pour financer la dépense relative au remplacement des systèmes mécaniques et au remplacement d'équipements de gestion informatisée dans les bâtiments, d'affecter un montant de 273 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux, et ce, à compter de

l'an 2023 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2022-03-66

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 350 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie au poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision DEI-EM-2022-009.

CE-2022-03-67

Création d'un guichet unique regroupant l'offre de logements subventionnés conformément à la *Stratégie de développement sur le logement social*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que toutes les détentrices et tous les détenteurs d'unités du programme de supplément au loyer situées sur le territoire de la ville ont l'obligation de puiser les candidatures dans la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Lévis, lorsque de nouvelles unités leur sont offertes par la Société d'habitation du Québec ou lorsqu'un logement bénéficiant déjà du programme de supplément au loyer se libère.

CE-2022-03-68

Avis à la commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le projet écotouristique Beau-Rivage sur la propriété située au 1401, chemin Sainte-Anne (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, lots 5 959 287, 2 848 865 et 5 279 177 du cadastre du Québec), et de confirmer qu'à la suite d'une décision favorable de la commission, la Ville s'engage à entamer les processus de modifications réglementaires visant à rendre le projet écotouristique conforme à la réglementation d'urbanisme.

CE-2022-03-69

Vente du lot 5 098 036 du cadastre du Québec à Paradis portes d'acier inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accepter l'offre d'achat de Paradis portes d'acier inc. du lot 5 098 036 du cadastre du Québec, telle qu'elle

est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-035, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Paradis portes d'acier inc., d'affecter un montant de 189 413,61 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2022-03-70

Vente des lots 3 725 662 et 3 748 945 du cadastre du Québec à 9427-0881 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-036](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de 9427-0881 Québec inc. des lots 3 725 662 et 3 748 954 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9427-0881 Québec inc., d'affecter un montant de 142 858,48 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ces terrains, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leurs ventes.

CE-2022-03-71

Vente d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec à Gestion Lami inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accepter l'offre d'achat de Gestion Lami inc. d'une partie du lot 6 420 173 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-040, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Lami inc., d'affecter un montant de 308 899,80 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2022-03-72**Attribution du contrat pour l'achat de luminaires au DEL pour un terrain sportif**

[Document d'aide à la décision APP-2022-032](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'achat de luminaires au DEL pour un terrain sportif (appel d'offres 2022-70-11), à Dubo électrique ltée, au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 87 759,60 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-03-73**Option de renouvellement du contrat pour l'inspection par caméra des réseaux d'égout**

[Document d'aide à la décision APP-2022-053](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement, de manière rétroactive au 31 décembre 2021, du contrat pour l'inspection par caméra des réseaux d'égout (appel d'offres 2021-50-08), attribué par la résolution CE-2021-02-20, pour une dépense estimée totale de 197 364,90 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée d'un an, conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-03-74**Financement afférent et modification du contrat pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision APP-2022-061](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense additionnelle relative à la modification du contrat pour les services professionnels en ingénierie pour le remplacement du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2019-55-120), attribué par la résolution CE-2020-00-78, et les avis de modification subséquents pour ce contrat au montant maximal de 300 000 \$, incluant les taxes nettes de TPS et TVQ, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-88;
 - de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement du réservoir d'eau potable (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2019-55-120), attribué par la résolution CE-2020-00-78, au montant de 105 170 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-061.
-

CE-2022-03-75**Attribution du contrat pour la réfection d'un tronçon du chemin des îles (secteur Lévis) et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2022-063](#)

Il est résolu d’attribuer le contrat pour la réfection d’un tronçon du chemin des îles (secteur Lévis) (appel d’offres 2022-50-05), à ADV excavation inc., pour une dépense estimée à 953 555,41 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2022-03-76

Rejet des soumissions pour la location de camions avec opératrices et opérateurs pour la collecte et le transport des déchets en bacs roulants

[Document d’aide à la décision APP-2022-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues pour la location de camions avec opératrices et opérateurs pour la collecte et le transport des déchets en bacs roulants (appel d’offres 2022-50-39).

CE-2022-03-77

Attribution de contrats issus du regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales pour l’acquisition de matériel informatique (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques)

[Document d’aide à la décision APP-2022-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d’attribuer deux contrats distincts dans le cadre du regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales (appel d’offres de ce centre 2022-0588-01) pour l’acquisition de matériel informatique (micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques), à Micro logic Sainte-Foy ltée, aux montants estimés respectifs de 704 119 \$ et 280 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une dépense globale estimée à 984 119 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée initiale de 18 mois débutant le 17 février 2022 et assortis d’une option de renouvellement de six mois à la discrétion de ce centre, conformément aux conditions du regroupement d’achats et des documents d’appel d’offres.

CE-2022-03-78

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021

[Document d’aide à la décision TMD-2022-007](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, est déposé, à titre d’information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-03-79

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d’aménagement et de développement (seconde partie de la conformité au plan métropolitain de développement et d’aménagement), assemblée publique de consultation accompagnée d’une consultation écrite, adoption

du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-029-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-029-R-1. Ce projet de règlement vise à compléter l'exercice de conformité du schéma d'aménagement au plan métropolitain d'aménagement et de développement et plus spécifiquement, il a notamment pour objet d'intégrer les objectifs, prescriptions et cibles du plan métropolitain de développement et d'aménagement en matière :

- ✓ de milieux de vie de grande qualité;
- ✓ d'agriculture urbaine;
- ✓ de conservation des milieux naturels;
- ✓ de mobilité durable (transport collectif et actif)
- ✓ de mise en valeur du patrimoine, des paysages et des espaces naturels et récréotouristiques;
- ✓ d'éléments associés aux mines et aux glissements de terrain;

de même que ce projet de règlement comprend un ajustement des secteurs agricoles, afin d'être concordant aux cartes jointes à la décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, dans le cadre de la demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sur les cartes 7.1 *Types des secteurs agricoles* et 22 *Grandes affectations du territoire*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, annoncée au préalable par un avis public donné par la greffière, devant s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette présente fiche de prise de décision.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

CE-2022-03-80

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison des structures de jeux des parcs Quatre-saisons, des Mélèzes, Saint-Louis et des Hirondelles

[Document d'aide à la décision APP-2022-080](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison des structures de jeux des parcs Quatre-saisons, des Mélèzes, Saint-Louis et des Hirondelles (appel d'offres 2022-55-24), à Équipements récréatifs jambette inc., pour une dépense estimée à 221 631,56 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-03-81

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de Placement Alain Jacques inc. (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-043](#)

Il est résolu de renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 7 décembre 2018 sous le numéro 24 310 457, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 269 608 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-03-82

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 15.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
